



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/53/L.3
3 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 1 c) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Projet de rapport sur la vérification des pouvoirs

1. Le Bureau s'est réuni le 2 octobre 2006, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, avaient été reçus pour les représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs des représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants avaient été présentés en bonne et due forme.
